

Votre mutuelle peut prendre en charge certaines de ces prestations. Renseignez-vous !  
Dans le cas contraire, le règlement de ces prestations vous sera demandé le jour de votre départ.

## TARIFS FORFAITAIRES

### • FORFAIT JOURNALIER (hospitalisation) // 20€

Le forfait journalier correspond à la participation aux frais d'hébergement laissée à la charge des assurés sociaux accueillis en hôpital et clinique.

### • FORFAIT «PAS/PAT» (hospitalisation et ambulatoire) // 18€

Depuis le 1er Septembre 2006, une participation de 18€ s'applique, par hospitalisation, dans tous les établissements de santé publics et privés, sur les actes dont le tarif est  $\geq 120$  €.

*Ces forfaits peuvent être pris en charge par votre mutuelle, dans les mêmes conditions que le ticket modérateur.  
Selon la législation en vigueur, ces tarifs sont susceptibles d'évoluer.*

## SUPPLÉMENTS

*La collation classique est comprise pour tous les séjours (hors chambres particulières).*

### // HOSPITALISATION

#### • Chambre particulière Confort // 100€/jour

Chambre seule avec Wifi et TV bouquet simple.

#### • Lit accompagnant // 40€/jour

Petit-déjeuner compris.

#### • Chambre particulière Premium // 140€/jour

Chambre seule avec Wifi, TV, cafetière, théière, téléphone, linge de toilette, presse hebdomadaire, repas gourmand, carte cadeau 10€

#### • Plateau repas accompagnant // 11€

Entrée, plat chaud, fromage et dessert

#### • Chambre particulière Prestige // 190€/jour

Chambre seule avec Wifi, TV, cafetière, théière, téléphone, linge de toilette, presse hebdomadaire, repas gourmand, carte cadeau 20€, parure de lit, parking offert pour 24h.

### // AMBULATOIRE

#### • Chambre particulière // 55€

Chambre seule avec Wifi, collation gourmande et parking offert pendant 5h.

## LES DÉPASSEMENT D'HONORAIRES

Les praticiens qui assurent vos soins peuvent avoir opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres. Ils sont donc autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires qui relèvent de leur seule discrétion et qui resteront à votre charge ou à celle de votre mutuelle.

*(Renseignez-vous auprès de votre praticien avant l'hospitalisation)*